

Avant de demander une licence, vérifiez que l'établissement spécialisé qui accueille votre enfant ne l'a pas déjà fait.

Une licence **Sport Adapté** offre la possibilité de participer à toutes les activités physiques et sportives adaptées **sans limitation d'utilisation**

dans tous les clubs affiliés à la FFSA :

- Activités sportives (illimité)
- Séjours
- Rencontres calendrier sport scolaire
- Championnats départementaux

Le dossier licence est composé de :

1. La fiche de licence bien choisir le type de licence :

- Compétition : pour pouvoir participer aux championnats départementaux régionaux ou nationaux.
- Loisir : pour la pratique sportive sans compétition.

2. Le certificat médical complété par le médecin Désormais celui-ci est valable 3 ans sous réserve de fournir les 2 années suivantes le questionnaire santé.

4. L'autorisation parentale à signer par un parent ou responsable légal si le sportif est sous tutelle.

La licence est valable durant la saison scolaire de septembre à fin septembre de l'année suivante.

Le règlement de la licence sera établi à l'ordre de l'association où la demande sera effectuée.

Pratique sportive dans différents clubs : La(les) association(s) affiliée(s) qui accueillent un sportif déjà licencié, peuvent si elles le souhaitent demander un coût supplémentaire pour la prise d'une licence multi club.

PASS' Région saison 2019/2020

Pour qui ?

Pour tous les sportifs de 15 à 25 ans en établissement (IME- IMPRO...)



Conditions et montant

Avec le Pass' Région bénéficiez de 30 € de réduction sur une LICENCE SPORTIVE ANNUELLE (loisir).



L'aide est doublée pour les jeunes en situation de handicap demandant une **LICENCE COMPÉTITION**. , Son coût sera entièrement pris en charge par le Pass! **Privilégiez le choix d'une licence compétition !**